



Rapport du Vérificateur général
du Québec
à l'Assemblée nationale
pour l'année 2011-2012

Rapport du commissaire
au développement durable

Faits saillants

Printemps 2012

Photo de la page couverture
Hôtel du Parlement, *Daniel Lessard*, Collection Assemblée nationale



**Rapport du Vérificateur général
du Québec
à l'Assemblée nationale
pour l'année 2011-2012**

Rapport du commissaire
au développement durable

Faits saillants

Printemps 2012

La forme masculine employée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes, le cas échéant.



Le texte de ce document a été imprimé sur un papier québécois contenant 100% de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-logo, Procédé sans chlore, FSC Recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

Table des matières

Chapitre 1 Observations du commissaire au développement durable, M. Jean Cinq-Mars

Chapitre 2 Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques

Chapitre 3 Application de la *Loi sur le développement durable* : 2011

Chapitre 4 Production agricole

1 Introduction

1 En vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, loi instituant la fonction de commissaire au développement durable, j'ai la responsabilité de soumettre à l'Assemblée nationale un rapport sur mes constats et mes recommandations concernant notamment :

- l'application de la *Loi sur le développement durable* ;
- les procédures ou les autres moyens employés par les ministères et les organismes pour guider l'application de cette loi ;
- tout sujet qui découle de mes travaux de vérification en matière de développement durable.

2 Le chapitre 1 de ce rapport porte sur les aspects généraux de mes observations. Les chapitres suivants comprennent mes commentaires spécifiques à la suite des vérifications réalisées en cours d'année.

3 En 2006, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité la *Loi sur le développement durable*. Cette loi a pour objectif d'instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'Administration afin de favoriser le développement durable de la société. Ce cadre de gestion doit s'appuyer sur une vision à long terme et prendre en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

4 Adoptée dans la foulée de la *Loi sur l'administration publique*, la *Loi sur le développement durable* promeut des pratiques modernes de gestion. Celles-ci ont non seulement trait à la mesure des résultats et à la reddition de comptes pour favoriser une plus grande transparence, mais aussi à une gestion interministérielle des programmes afin de tendre vers une plus grande cohérence gouvernementale.

5 En effet, la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique, notamment pour des enjeux comme les changements climatiques, le maintien de la biodiversité ou encore le développement régional, ne saurait se réaliser à l'intérieur d'un seul ministère. La participation active de plusieurs ministères et organismes est requise afin qu'ils puissent coordonner efficacement leurs actions.

6 Au cours du dernier exercice, j'ai effectué une vérification portant sur l'application de la *Loi sur le développement durable* et une autre sur la mise en œuvre du plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. J'ai également fait le suivi d'une précédente mission sur la production agricole afin d'évaluer dans quelle mesure les entités concernées avaient appliqué les recommandations formulées lors de la vérification initiale.

2 Application de la *Loi sur le développement durable*

2.1 Rencontre avec les membres de la Commission de l'administration publique

7 En février 2012, j'ai eu l'occasion de rencontrer les membres de la Commission de l'administration publique pour faire le point sur la mise en œuvre de la *Loi sur le développement durable* depuis son adoption en 2006.

8 Ce fut l'occasion de rappeler ma profonde conviction quant à la pertinence et à la valeur de cette loi pour la société québécoise. L'un des aspects les plus importants de celle-ci est l'inclusion de 16 principes devant guider la prise de décision dans les ministères et organismes et se refléter dans la révision des règlements, des programmes et des politiques. Cependant, j'ai fait part de mes craintes selon lesquelles les processus et les outils de gestion actuels ne pourraient mener à des résultats probants.

9 J'ai rappelé aux membres de la Commission les lacunes décelées dans la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, rendue publique en décembre 2007. Pierre angulaire de la démarche entreprise, cette stratégie vise à établir un plan global permettant d'atteindre les objectifs qu'elle contient à partir de la situation qui prévalait au moment de son adoption. Or, elle a été élaborée avant que les principaux enjeux du Québec en matière de développement durable soient clairement déterminés, qu'un diagnostic formel soit posé et que l'on ait une vision claire des changements requis.

10 La stratégie actuelle contient 29 objectifs concernant presque tous les secteurs de l'activité gouvernementale. Toutefois, ces objectifs sont vagues et ne sont ni quantifiés, ni accompagnés d'un calendrier de réalisation. La stratégie garde donc une portée générale, qui ne permet pas de cibler les résultats attendus ni de vérifier la performance du gouvernement au fil des ans.

11 J'ai mentionné aux membres de cette commission que je souhaitais que les indicateurs de développement durable puissent fournir aux entités des précisions sur la stratégie et mieux orienter le contenu de leurs plans d'action. Cependant, l'ensemble des indicateurs retenus est complexe et ne guide pas suffisamment les ministères et organismes dans la détermination des priorités.

12 Avant l'approbation des indicateurs de développement durable, quelque 130 entités avaient produit un plan d'action afin de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale. C'est ainsi que près de 900 objectifs organisationnels et plus de 1100 actions ont été définis.

13 Lors de la commission parlementaire, j'ai soulevé des questionnements sur la valeur ajoutée de tous ces plans, notamment parce que les liens entre ceux-ci et les objectifs énoncés dans la stratégie sont souvent difficiles à saisir. Sur le terrain, devant le caractère vague et général de la stratégie, les entités ont tendance à conserver leurs façons de faire et à ne retenir que les objectifs qui s'accordent bien avec leurs activités traditionnelles.

14 Les lacunes constatées au fil du temps dans la planification et la mise en œuvre de la stratégie influent sur les exercices de reddition de comptes des ministères et organismes à l'égard de leurs plans d'action de développement durable. En effet, comme je le démontre dans le chapitre 3, l'information produite par les entités ne permet pas d'apprécier la contribution réelle de leurs plans d'action à la mise en œuvre de la stratégie, ni les progrès enregistrés par l'Administration en matière de développement durable.

15 Ce qui me préoccupe particulièrement, c'est que les dirigeants ont toujours autant de difficulté à intégrer les principes de la *Loi sur le développement durable* lors de la révision de la réglementation et des programmes, et ce, cinq ans après son entrée en vigueur.

16 Pour toutes ces raisons, j'ai indiqué aux parlementaires qu'il était primordial de dresser un bilan global de la stratégie gouvernementale de développement durable et de repenser les outils de travail le plus rapidement possible.

17 Une récente décision gouvernementale reporte de deux ans la révision de la stratégie, soit au 31 décembre 2014. Depuis l'adoption de la *Loi sur le développement durable*, plus de 8 ans se seront écoulés avant que l'on puisse espérer une amélioration des principaux outils favorisant la mise en œuvre de la stratégie. À défaut d'un sérieux coup de barre, je crains d'arriver aux mêmes conclusions que mon homologue du Canada : après 10 ans d'efforts, il a déploré l'essoufflement de la démarche fédérale.

18 En terminant ma rencontre avec les parlementaires, j'ai insisté sur la nécessité de modifier les modes de gestion pour tendre vers un développement plus durable de la société. Les éléments que je mentionne dans ce chapitre font partie des voies qui devront être explorées afin de relever les défis du développement durable.

2.2 Meilleures pratiques de reddition de comptes

19 Je présente en annexe les résultats d'une étude sur les meilleures pratiques de reddition de comptes en matière de développement durable adoptées par différentes organisations à travers le monde. Dans le respect des principes énoncés dans la *Loi sur l'administration publique*, ces meilleures pratiques pourraient influencer les ministères et organismes concernés. Elles sont regroupées dans les six actions suivantes :

- communiquer efficacement ;
- déterminer les questions clés en matière de développement durable ;
- présenter la planification relative au développement durable ;
- quantifier la performance ;
- démontrer l'engagement envers le développement durable ;
- accroître la crédibilité de la reddition de comptes.

20 Ces actions ne sont pourtant pas nouvelles. Elles sont mentionnées pour la plupart dans le *Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable* que le gouvernement du Québec a publié en décembre 2007 afin d'optimiser la production de ces plans. Ce guide visait aussi à ce que les ministères et organismes détiennent l'information requise pour effectuer une reddition de comptes adéquate.

21 À titre comparatif, des exigences plus élevées sont en vigueur dans différents pays, dont la Suède. En 2007, le gouvernement de ce pays a décidé d'exiger de ses sociétés d'État la présentation de rapports de développement durable selon les lignes directrices de la Global Reporting Initiative. Cette organisation internationale a élaboré un standard sur la préparation de ces rapports afin d'en accroître la qualité et l'uniformité.

22 En 2010, des chercheurs de l'université d'Uppsala en Suède ont analysé l'impact de ces lignes directrices sur les sociétés d'État. Ils ont notamment constaté les améliorations suivantes :

- accroissement de l'engagement et de la sensibilité relativement aux enjeux de développement durable ;
- renforcement de l'encadrement des processus de mise en œuvre du développement durable et de reddition de comptes ;
- rehaussement par les conseils d'administration de la notoriété et de la priorité des enjeux de développement durable ;
- meilleur choix d'indicateurs par les gestionnaires pour mesurer les progrès.

23 En plus d'accroître l'imputabilité et l'accès à l'information, l'amélioration des pratiques de reddition de comptes en matière de développement durable par les ministères et organismes contribuerait à une meilleure prise en compte des principes de développement durable lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs programmes.

2.3 Coordination interministérielle

24 Dans mon rapport publié en avril 2010, je soulignais la nécessité de coordonner activement les efforts et les initiatives des ministères participant à la mise en œuvre d'un même programme. Cette coordination doit être basée sur une gestion interministérielle efficace, sinon les résultats des actions et des investissements risquent d'être négatifs. Les missions de vérification que j'avais menées sur les changements démographiques et le maintien de la biodiversité illustraient mes propos.

25 La lutte aux changements climatiques est un autre exemple d'un enjeu qui requiert la participation de plusieurs ministères et organismes. En raison de sa grande complexité, cet enjeu nécessite un cadre de gestion structuré et coordonné. Ma vérification sur le sujet m'a permis de constater que la structure de gouvernance interministérielle n'était pas adaptée à la gestion d'un enjeu de cette importance.

26 Compte tenu des enjeux complexes de notre société et du fait que plus de 10 années ont passé depuis l'adoption de la *Loi sur l'administration publique*, il m'apparaît essentiel de revoir les processus de gestion des programmes interministériels afin d'assurer une gestion saine et efficace des deniers publics. Le temps où de tels enjeux pouvaient être réglés à l'intérieur d'un seul ministère est révolu.

3 Changements climatiques

27 Au milieu des années 1990, le gouvernement a élaboré un premier plan d'action pour combattre les changements climatiques. Depuis, il a mis en œuvre deux autres plans. Le Québec a ainsi voulu exercer un leadership fort en ce qui a trait à la lutte aux changements climatiques.

28 Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) s'est vu confier la responsabilité de coordonner ces plans d'action. Ceux-ci incluent des actions spécifiques pour développer des connaissances sur les changements climatiques, informer la population et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de diverses sources. Le dernier plan d'action (2006-2012) a bénéficié d'un budget de 1,5 milliard de dollars.

29 Un tel plan d'action est un véritable enjeu de gestion interministérielle pour l'Administration. Il exige une coordination efficace de plusieurs ministères et organismes ayant des mandats différents et souvent d'autres priorités que les changements climatiques. Il nécessite aussi la participation de nombreux organismes de la société civile et du monde des affaires.

30 Le gouvernement du Québec s'est fixé comme objectif de diminuer ses émissions de GES de 6 % spécifiquement pour 2012 par rapport à 1990. Il m'apparaît important de préciser que cet objectif n'est pas équivalent à celui du Protocole de Kyoto, qui vise une réduction moyenne calculée sur une période de cinq ans, c'est-à-dire de 2008 à 2012. Cette réduction moyenne vise à s'assurer que les politiques et les moyens mis en œuvre fonctionnent efficacement et qu'ils ont une pérennité. L'atteinte de l'objectif de 6 % pour une année déterminée peut résulter d'un événement fortuit ou d'une conjoncture exceptionnelle.

31 J'illustre ce fait dans le chapitre sur les changements climatiques. Ainsi, sur une période de cinq ans, les valeurs rapportées dans le plus récent inventaire québécois des émissions de GES ont fluctué en dents de scie. Dans ce chapitre, je mentionne que le niveau d'émissions de GES a varié de la façon suivante : 86 mégatonnes en 2005, 85 en 2006, 87 en 2007, 83 en 2008 et enfin 82 en 2009.

32 Actuellement, il est difficile de prétendre que l'objectif de réduire de 6 % les émissions pour 2012 sera atteint, même si l'on considère les données présentées dans l'inventaire pour 2009. Le MDDEP a rapporté pour cette dernière année une diminution de 2,5 % par rapport à 1990. Notons que celle-ci a été enregistrée durant la crise économique de 2008-2009 alors que l'économie mondiale subissait un ralentissement des plus sérieux. Présentement, rien n'indique qu'une reprise de l'économie ne provoquerait pas une augmentation des émissions à l'échelle de la province qui serait comparable aux variations observées au cours des années 2005 à 2009.

33 Dans ma vérification portant sur le plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, j'ai relevé des lacunes de gestion importantes. Celles-ci concernent particulièrement l'évaluation de la performance des mesures qui y sont énoncées et la reddition de comptes qui en découle.

3.1 Évaluation de la performance des mesures énoncées dans le plan d'action

34 L'atteinte de l'objectif de réduction de 6 % des émissions de GES requiert un système précis d'évaluation. La communauté scientifique reconnaît que l'évaluation nationale des émissions de GES est un défi en soi. Il est donc nécessaire de connaître le niveau de précision des données rapportées à l'aide de méthodes statistiques si l'on veut apprécier les progrès réels. Ainsi, des taux de variation des émissions de GES, calculés en fonction de niveaux de précision différents pour des années consécutives, pourraient donner l'impression d'une augmentation ou d'une diminution des émissions, alors que la situation serait plutôt l'inverse.

35 En plus d'évaluer l'atteinte des objectifs globaux de réduction des émissions de GES, le gouvernement du Québec doit aussi effectuer une analyse rigoureuse de la performance des différentes mesures énoncées dans le plan d'action. Il s'agit d'une exigence indispensable pour suivre les progrès réalisés, connaître l'importance relative de chacune des mesures et choisir les plus appropriées pour réduire les émissions de GES dans un secteur particulier. Dans un contexte de recherche de l'efficacité et de l'équilibre budgétaire, cette analyse est impérative ; malheureusement, ma vérification m'a démontré qu'elle n'a pas été réalisée.

36 En plus des mesures spécifiques prises par le gouvernement et les grands émetteurs pour réduire les émissions de GES, il faut aussi considérer les nombreux facteurs environnementaux, sociaux et économiques pouvant influencer la quantité de GES émis au Québec. Parmi les éléments qui ont entraîné la diminution des émissions de GES pour 2004 à 2009, notons les suivants :

- Conditions climatiques. Selon l'Organisation météorologique mondiale, la dernière décennie a été la plus chaude jamais enregistrée à l'échelle planétaire. Au Québec, les besoins en chauffage observés durant cette décennie pour les régions de Montréal, de Québec et de Sherbrooke ont été en deçà des normales régionales de 1971 à 2000, ce qui a contribué à réduire la demande énergétique.
- Balance commerciale du Québec. La hausse du dollar canadien par rapport au dollar américain exerce une pression sur la balance commerciale du Québec, qui accuse un déficit croissant durant cette période. La baisse importante des activités, notamment dans les secteurs des pâtes et papiers, de la métallurgie et de l'industrie manufacturière en général, a contribué à réduire les émissions.

37 Le budget de 1,5 milliard de dollars alloué au plan d'action est considérable. À titre illustratif, il équivaut au coût de construction d'un grand hôpital et se compare aux budgets cumulés du MDDEP pour la même période.

38 Considérant l'ampleur du budget, je m'attendais à ce que le gouvernement présente à la population et aux différents partenaires un bilan précis et périodique portant non seulement sur l'ensemble du plan d'action, mais aussi sur chacune des mesures, afin de démontrer la saine gestion du budget.

39 J'ai constaté une insuffisance d'information sur l'efficacité et l'efficacités de chacune des mesures choisies pour lutter contre les changements climatiques. Cette absence d'information peut rendre les décisions des ministères et organismes visés par l'effort de réduction des émissions de GES plus difficiles à prendre.

40 Les citoyens sont aussi des partenaires essentiels à l'atteinte des objectifs de diminution des émissions de GES. Ils sont invités à modifier leur comportement ou à effectuer d'importants investissements personnels pour leur consommation d'énergie ou leur transport. Un accès plus facile aux résultats des actions et des investissements réalisés par le gouvernement devient donc indispensable pour maintenir l'engagement et la motivation des citoyens.

3.2 Développement d'un nouveau plan d'action

41 Un quatrième plan d'action, qui couvrirait la période de 2013 à 2020, est en développement. Il vise la réduction des émissions de GES de 20% sous le niveau d'émissions de 1990, soit 14% de plus que l'engagement du gouvernement de 1995 à 2012.

42 Lors de la présentation du budget 2012-2013, le gouvernement annonçait que le prochain plan serait doté d'une somme de 2,7 milliards de dollars, qui s'ajoute au budget de 1,5 milliard du plan actuel.

43 Pour bien gérer le nouveau plan d'action, qui est appuyé par cet important budget, et s'assurer que des résultats concrets et économiquement rentables découleront de ces investissements, le gouvernement devra se donner un encadrement rigoureux qui répond à ce niveau d'ambition.

44 Comme je l'ai mentionné précédemment, la structure de gouvernance pour gérer le plan d'action actuel, lequel exige la participation de plusieurs ministères, n'était pas adaptée à un enjeu d'une telle importance. C'est pourquoi le gouvernement devrait instaurer une nouvelle gouvernance, dont l'architecture serait basée sur une planification pluriannuelle associée à une coordination réelle des ministères concernés, et effectuer un suivi et une reddition de comptes axés sur la mesure de la performance. En fait, pourquoi se contenterait-on d'un cadre de gestion moins structuré lorsque plusieurs ministères sont concernés que dans le cas où il n'y en aurait qu'un seul?

45 La reddition de comptes pour ce prochain plan devra s'inspirer des meilleures pratiques afin que les parlementaires ainsi que l'ensemble des ministères, des organismes, des entreprises et de la population aient l'heure juste quant aux résultats atteints et à l'utilisation des deniers publics. Cette exigence sera même renforcée étant donné la mise en place prochaine d'un marché d'échange des droits d'émission, ce qui nécessitera des mesures très précises sur les émissions de GES et sur leur réduction.

46 Le gouvernement devra aussi tenir compte des décisions prises à l'échelle internationale, lesquelles pourraient avoir un impact sur l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES en 2020. Selon les directives du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), des secteurs ne sont pas inclus dans le calcul des émissions de GES. C'est notamment le cas pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie. Dans les inventaires québécois, ce secteur est aussi exclu. Advenant des modifications aux normes internationales, la quantité additionnelle de gaz émis pourrait ajouter d'autres difficultés au défi que le Québec doit relever.

47 Contrairement aux plans précédents qui se préoccupaient surtout de la réduction des émissions de GES, il serait essentiel qu'une partie significative du plan 2013-2020 se concentre sur l'adaptation à un climat différent et plutôt imprévisible et sur la gestion des risques qui y sont associés. Bien que le prochain plan ne soit pas encore publié, le budget déposé en mars 2012, qui contient un chapitre détaillé sur les changements climatiques, donne peu d'information à ce sujet.

48 Selon les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon de 2050: les conséquences de l'inaction* publiées en 2012, les perturbations liées aux changements climatiques pourraient s'aggraver et devenir irréversibles si aucune nouvelle action n'est entreprise. Dans une telle situation, une augmentation de 50% des émissions de GES pourrait survenir d'ici 2050, ce qui entraînerait une hausse de la température moyenne mondiale de 3 à 6 °C à la fin du siècle. Une hausse de cette ampleur excéderait la limite qui a été établie à 2 °C dans une récente entente internationale. Un accroissement de la température tel que projeté par l'OCDE pourrait d'ailleurs provoquer des altérations au régime pluviométrique, une fonte accrue des glaciers et du pergélisol, une montée du niveau de la mer ainsi qu'une croissance de l'intensité et de la fréquence d'événements météorologiques extrêmes. L'étude souligne également que la capacité des populations et des écosystèmes à s'adapter pourrait être compromise.

49 Un rapport récent de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie indique que l'impact économique des changements climatiques pourrait s'élever au Canada à 5 milliards de dollars par année en 2020 et à 43 milliards par année en 2050, à moins que les émissions mondiales soient réduites et que des investissements soient réalisés pour s'adapter aux changements climatiques.

50 Au Québec, les inondations des dernières années ont causé des dommages considérables et coûteux aux propriétés des citoyens de même qu'aux infrastructures. Il suffit de se rappeler les inondations de la rivière Richelieu au printemps 2011 et celles de décembre 2010 en Gaspésie et sur la Côte-Nord.

51 La révision des plans d'aménagement du territoire et de lotissement, dont plusieurs datent des années 1970, doit être effectuée rapidement puisque les coûts occasionnés par les dommages sont d'abord déboursés par les citoyens affectés. Quant à l'ensemble des Québécois, ils supportent les coûts des programmes de restauration des zones sinistrées et des frais plus élevés pour l'assurance de leurs propriétés.

52 Une grande partie de nos infrastructures, comme les ports, les barrages, les canaux, les aqueducs et les égouts, ont été construites à une époque où le climat et le régime hydrique étaient plus stables. À la suite de la tempête de verglas de 1998, une évaluation des risques avait été réalisée et des modifications importantes avaient été apportées aux structures de transport d'hydroélectricité. De telles évaluations et adaptations sont requises pour la gestion des risques touchant les infrastructures et les normes de construction.

53 Selon le récent rapport du GIEC, une approche d'adaptation et de gestion des risques doit comprendre les éléments suivants :

- réduction de la vulnérabilité ;
- diminution de l'exposition aux effets des changements climatiques ;
- augmentation de la résilience ;
- transformation des institutions ;
- préparation, réaction et restauration ;
- transfert et partage des risques.

54 Il est reconnu que les actions hâtives et préventives servant à lutter contre les changements climatiques sont moins coûteuses que les actions tardives et réactives. Le développement et la mise en œuvre d'un plan d'adaptation sont nécessaires afin de protéger la population contre les cataclysmes naturels et de diminuer les risques financiers pour la société québécoise.

Annexe et sigles

Annexe Meilleures pratiques de reddition de comptes en matière de développement durable

Sigles

GES Gaz à effet de serre

GIEC Groupe d'experts intergouvernemental
sur l'évolution du climat

MDDEP Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Annexe Meilleures pratiques de reddition de comptes en matière de développement durable

Mise en contexte

À l'instar des entreprises privées, les organisations publiques sont de plus en plus nombreuses à diffuser de l'information sur leur performance quant à leurs activités financières, environnementales, sociales et de gouvernance, notamment par l'entremise de rapports de développement durable. La publication d'information sur le développement durable est devenue incontournable pour nombre d'entre elles, grandes et petites.

J'ai fait réaliser une analyse comparative (étalonnage) de rapports de développement durable afin de dégager des bonnes pratiques de reddition de comptes dans les secteurs public et parapublic.

Démarche

Dix rapports de développement durable ont été sélectionnés sur la base des critères suivants :

- diversité des organisations, soit des sociétés d'État, des agences publiques, des ministères et des municipalités;
- diversité des secteurs d'activité, notamment le secteur financier, l'éducation, la défense nationale, les transports, l'énergie, l'agriculture et le commerce international;
- diversité de l'origine géographique, soit l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Asie et l'Océanie, avec prise en compte d'une bonne proportion de rapports publiés au Québec et au Canada;
- préférence accordée aux rapports récipiendaires de prix;
- rapports accessibles en français ou en anglais et portant sur les années 2010 ou 2011.

Voici les rapports retenus pour cette analyse.

Nom de l'organisation	Année	Type d'organisation	Secteur d'activité	Pays
Hydro-Québec	2010	Société d'État	Énergie	Canada
Investissement Québec	2010-2011	Société d'État	Investissement	Canada
Exportation et développement Canada	2010	Société d'État	Commerce international	Canada
Financement agricole Canada	2010-2011	Société d'État	Agriculture	Canada
Baltimore City	2010	Municipalité	Municipalité	États-Unis
Groupe La Poste	2010	Société d'État	Services postaux et bancaires	France
Ministère de la Défense et des Anciens combattants	2010	Ministère	Défense nationale	France
Munich Airport	2010	Organisation parapublique	Transports	Allemagne
Korea Teachers Pension	2011	Agence publique	Investissement	Corée
La Trobe University	2010	Organisation parapublique	Éducation	Australie

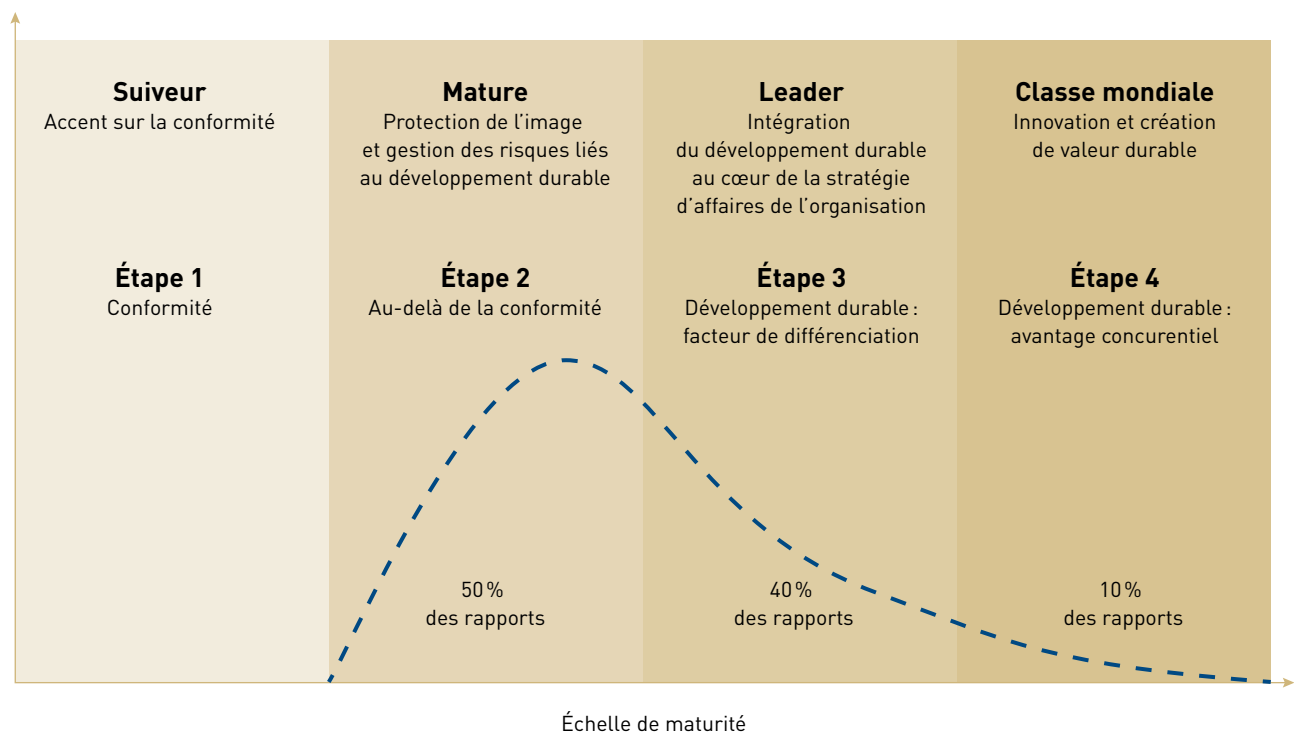
Les rapports ont été analysés à l'aide d'un cadre d'évaluation basé sur plusieurs référentiels reconnus, tels que celui de la Global Reporting Initiative. Ce cadre contenait des critères d'évaluation portant sur une divulgation crédible et de haute qualité. L'analyse était structurée selon les six axes suivants :

- communiquer efficacement ;
- déterminer les questions clés en matière de développement durable ;
- présenter la planification relative au développement durable ;
- quantifier la performance ;
- démontrer l'engagement envers le développement durable ;
- accroître la crédibilité de la reddition de comptes.

Résultats

Les 10 rapports de développement durable utilisés dans l'analyse comparative n'avaient pas tous atteint le même degré de maturité. La figure 1 illustre la répartition des rapports examinés selon une échelle de maturité divisée en quatre étapes.

Figure 1 Répartition des rapports retenus selon une échelle de maturité¹



1. Cette figure est inspirée d'un modèle de Samson Bélaïr/Deloitte & Touche.

Les rapports examinés se sont démarqués grâce à l'application des meilleures pratiques. Celles-ci sont présentées dans les sections qui suivent.

Communiquer efficacement

- Définir un profil détaillé de l'organisation et de son contexte.
 - La présentation de certaines informations clés sur la mission, la vision, les principales orientations, la clientèle visée, les partenaires et le nombre d'employés ainsi qu'une sélection de données financières pertinentes permettent au lecteur d'établir le portrait de l'organisation.
- Présenter de façon précise la portée du rapport.
 - L'organisation peut ainsi démontrer qu'elle considère l'ensemble de ses activités principales et qu'elle ne se limite pas à fournir une vision parcellaire d'activités peu représentatives.
- Établir une structure logique et cohérente pour présenter l'information.
 - Les rapports qui se démarquent sont ceux pour lesquels le lecteur peut trouver un fil conducteur.
- Utiliser un langage clair et adapté à l'auditoire.
- Atteindre un bon équilibre entre les données quantitatives et qualitatives.
- Utiliser des études de cas et des graphiques pertinents pour soutenir les thèmes choisis.
 - L'organisation illustre ainsi ses propos par des exemples concrets qui portent sur ses activités principales. Cela facilite la compréhension du lecteur quant aux effets d'une meilleure prise en compte du développement durable.

Déterminer les questions clés en matière de développement durable

- Cerner les enjeux de développement durable propres au secteur d'activité.
 - Les organisations qui se démarquent ne mettent pas uniquement l'accent sur leurs propres activités, mais abordent également les tendances sectorielles et géographiques.
- Présenter le processus mis en place pour consulter les parties prenantes internes et externes.
 - L'organisation précise la fréquence et les moyens utilisés pour les consulter et obtenir leur engagement.
- Soulever les préoccupations propres aux différentes parties prenantes.
 - Cela permet de refléter l'hétérogénéité de ces parties et le degré de complexité de l'environnement dans lequel évolue l'organisation.
- Définir les enjeux de développement durable propres à l'organisation.
 - La méthodologie utilisée pour déterminer leur pertinence doit être explicitée. Le contenu du rapport de développement durable ainsi que les thèmes abordés doivent être représentatifs des discussions tenues.
- Établir des indicateurs de performance pertinents.
 - L'utilisation d'indicateurs propres à un secteur d'activité (services financiers, télécommunications, organisations publiques, etc.) favorise une plus grande transparence et accroît les possibilités de comparaison.

Présenter la planification relative au développement durable

- Exposer la vision ainsi que les engagements en matière de développement durable.
 - L'organisation établit ses priorités et explique où se situe le développement durable parmi ces dernières.
- Définir des objectifs et des cibles spécifiques en matière de développement durable.
 - Ceux-ci devraient être mesurables, atteignables, réalistes et accompagnés d'un calendrier de réalisation.
- Démontrer les liens entre les thèmes relatifs au développement durable et les stratégies d'affaires de l'organisation.
- Présenter l'historique et l'évolution des efforts investis et des actions entreprises par l'organisation en matière de développement durable.
 - Celle-ci démontre ainsi l'effet structurant et continu de ses actions en ce domaine et confirme qu'elle va au-delà des intentions.

Quantifier la performance

- Décrire la méthodologie employée pour présenter et colliger les données qui alimentent les indicateurs de performance et contrôler la qualité de ces données.
- Préciser la portée des indicateurs utilisés pour évaluer la performance de l'organisation.
 - Il est important que le lecteur puisse connaître les secteurs d'activité inclus ou exclus de l'évaluation afin qu'il ait une meilleure compréhension des résultats présentés.
- Fournir des informations sur la qualité des données, soit leur source, les hypothèses utilisées, les estimations et les limites.
- Présenter les données historiques pour les indicateurs de performance.
 - Il est ainsi possible de visualiser l'amélioration ou la régression de l'organisation au fil des ans.
- Présenter les résultats attendus dans l'avenir pour les indicateurs de performance.

Démontrer l'engagement envers le développement durable

- Présenter une déclaration de la haute direction.
 - Cela permet de confirmer l'importance du développement durable pour l'organisation.
- Expliquer de quelle manière le développement durable fait partie intégrante de la stratégie d'affaires, des lignes directrices, des politiques et des processus.
 - L'organisation démontre ainsi l'application transversale des principes de développement durable et l'intégration du développement durable jusque dans le cœur de ses activités.
- Démontrer qu'il existe une structure de gouvernance officielle en matière de développement durable.
- Utiliser un système de gestion basé sur des normes reconnues.
 - La gestion et le suivi du rendement relatifs à la performance sociale et environnementale nécessitent la mise en œuvre de processus et de systèmes de gestion de l'information similaires à ceux existant pour la gestion de l'information financière et opérationnelle.

Accroître la crédibilité de la reddition de comptes

Toutes les pratiques soulevées dans les sections précédentes contribuent à la crédibilité de la reddition de comptes des organisations. D'autres pratiques visant directement à hausser cette crédibilité ont été observées.

- Présenter de l'information de qualité.
 - Celle-ci doit être équilibrée, exacte, périodique, claire et fiable. Elle permet à l'organisation de comparer sa performance au fil du temps ou avec celle d'autres organisations.
- Utiliser des référentiels reconnus.
 - C'est une façon efficace de structurer des informations normalisées sur le développement durable pour leur diffusion.
- Procéder à l'examen des données du rapport par un tiers indépendant.
 - Tout comme la vérification financière permet de fournir une assurance à l'égard des états financiers, un examen (ou un audit) en bonne et due forme effectué par une tierce partie rehausse la crédibilité du rapport de développement durable. Les parties prenantes voudront connaître la personne qui a examiné le rapport, les informations qui ont été incluses ou exclues ainsi que la méthodologie utilisée (AA1000, ISAE 3000).
- Présenter un rapport équilibré en exposant les événements positifs, sans oublier de partager les sujets sensibles, les objectifs non atteints et les échecs enregistrés.
 - Bien qu'elle ne soit pas observée dans les rapports examinés, une pratique complémentaire consiste à mentionner les pistes d'amélioration envisagées pour corriger le tir, s'il y a lieu.
- Présenter un rapport intégré en réunissant l'ensemble des informations requises par les parties prenantes dans un seul document.
 - Les données sociales et environnementales côtoient les données financières. Cela démontre que le développement durable n'est pas un sujet parallèle aux activités quotidiennes, mais une partie intégrante de l'organisation.
- Donner la possibilité d'une rétroaction par les diverses parties prenantes, tant pendant le processus d'élaboration de la reddition de comptes qu'après.

Conclusion

L'analyse présentée n'est pas une liste exhaustive des bonnes pratiques de reddition de comptes, mais plutôt l'illustration d'un certain nombre de pratiques positives recensées dans les rapports examinés. Celles-ci pourraient inspirer les ministères et organismes dans leurs prochaines redditions de comptes.

Faits saillants

Objectifs des travaux

En raison des répercussions des changements climatiques et des coûts afférents, il est important pour le gouvernement d'intervenir de façon adéquate.

Notre vérification avait pour objectifs de nous assurer auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) :

- que le plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques découle d'un processus d'élaboration rigoureux et oriente clairement les actions des entités gouvernementales vers l'atteinte des objectifs fixés;
- qu'il coordonne la mise en œuvre du plan, en fait le suivi de manière à assurer l'atteinte des objectifs et, le cas échéant, veille à ce que les correctifs qui s'imposent soient apportés;
- qu'il réalise une reddition de comptes de qualité du plan.

Le rapport entier est disponible sur le site <http://www.vgq.qc.ca>.

Résultats de la vérification

Nous présentons ci-dessous les principaux constats que nous avons faits lors de la vérification concernant le plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques.

L'information disponible ne permet pas d'évaluer la contribution du plan d'action à la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le MDDEP n'évalue pas l'efficacité du plan et des mesures qu'il inclut. Il concentre son appréciation sur l'inventaire des émissions de GES, ce qui s'avère inapproprié. De plus, le ministère utilise le résultat d'une année donnée pour affirmer que le plan d'action a des effets positifs; cela ne tient pas compte du fait que la variation des émissions peut être liée à des événements ponctuels et ne fournit aucune assurance que les tendances observées sont durables.

La structure de gouvernance est inappropriée, compte tenu de l'envergure et de la complexité du plan d'action. Le MDDEP remplit de manière restrictive le rôle de coordonnateur que lui assigne la réglementation. Il n'a pas précisé clairement ses responsabilités de même que celles des autres ministères quant à l'atteinte des objectifs du plan, ni prévu les moyens d'intervention nécessaires lorsque l'avancement de la mise en œuvre d'une mesure ou encore que son degré d'efficacité est jugé insatisfaisant.

Le processus d'élaboration du plan ne fournit pas l'assurance que les mesures choisies sont les plus efficaces pour atteindre les objectifs. Le MDDEP n'a pas utilisé de méthode systématique, documentée et basée sur des critères clairs pour sélectionner les mesures retenues dans le plan d'action. Il n'a pas non plus documenté les analyses qui soutiennent les coûts élevés rattachés à certaines mesures. En outre, il n'a pu démontrer que l'élaboration du plan 2006-2012 a reposé sur une évaluation méthodique de la performance des mesures contenues dans le plan d'action précédent.

Le suivi de la mise en œuvre est insuffisant et l'évaluation du degré d'atteinte des objectifs et des cibles est absente. Les documents utilisés par le MDDEP pour procéder au suivi de la mise en œuvre ne contiennent pas toutes les données nécessaires; en outre, celles qui y figurent sont parfois incomplètes, imprécises ou erronées. De même, il n'y a pas toujours d'indicateurs pour le suivi des progrès.

La reddition de comptes demeure trop souvent anecdotique; en outre, elle n'est pas significative des résultats obtenus. D'abord, des données importantes ne figurent pas dans les bilans et celles qui sont présentées ne sont pas toujours liées aux objectifs du plan d'action. Ensuite, les bilans ne permettent pas d'estimer l'efficacité de chacune des mesures prévues dans le plan. Enfin, ils ne comportent pas d'information sur le degré de précision et la fiabilité des données qui y sont présentées.

Recommandations

Le Vérificateur général a formulé des recommandations à l'intention du MDDEP. Celles-ci sont présentées intégralement ci-contre.

L'entité vérifiée a eu l'occasion de transmettre ses commentaires, qui sont reproduits dans la section Commentaires de l'entité vérifiée. Nous tenons à souligner qu'elle a adhéré à toutes les recommandations.

Recommandations au ministère

- 1 Adopter une structure de gouvernance axée sur l'imputabilité, la reddition de comptes et la prise en charge complète des responsabilités dévolues à un coordonnateur, afin d'assurer la cohérence et la mise en œuvre efficace du prochain plan d'action sur les changements climatiques.**
- 2 Évaluer sur la base de critères pertinents les mesures possibles pour le prochain plan d'action et documenter l'exercice.**
- 3 Procéder à une analyse rigoureuse de la performance des mesures contenues dans le plan actuel afin d'alimenter la réflexion quant aux choix à faire dans le futur.**
- 4 Démontrer lors de l'élaboration du prochain plan que les principes de développement durable sont pris en compte.**
- 5 Bonifier le contenu du prochain plan d'action, notamment en incluant les éléments expliquant le choix des mesures (coûts estimés, bénéfices anticipés) et en présentant les indicateurs de suivi et les cibles intermédiaires.**
- 6 S'assurer que des indicateurs sont établis pour suivre les progrès réalisés lors de la mise en œuvre du prochain plan.**
- 7 Fonder son suivi sur une information de gestion complète et fiable.**
- 8 Apporter avec diligence les ajustements nécessaires aux interventions, aux mesures et aux cibles.**
- 9 Préparer une reddition de comptes qui permet d'apprécier l'atteinte des objectifs du plan d'action et qui présente notamment :**
 - les résultats atteints par rapport aux cibles établies;
 - de l'information permettant d'apprécier le degré de précision et la fiabilité des données;
 - la période sur laquelle porte le bilan;
 - une information comparative.

Faits saillants

Objectifs des travaux

Chaque année, nous consacrons un chapitre à l'application de la *Loi sur le développement durable*.

Cette année, notre vérification avait pour objectif de nous assurer que la Commission des transports du Québec (CTQ), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le ministère des Transports du Québec (MTQ) réalisent une reddition de comptes qui permet d'apprécier objectivement les résultats quant à la mise en œuvre de leur plan d'action de développement durable.

Nous voulions également voir si l'information transmise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en ce qui a trait à la sensibilisation du personnel de l'Administration au développement durable permet de faire une bonne reddition de comptes sur ce sujet.

Ces travaux nous ont aussi amenés à faire des commentaires généraux sur l'évolution de la situation relativement à la mise en œuvre du développement durable.

Le rapport entier est disponible sur le site <http://www.vgq.qc.ca>.

Résultats de la vérification

Nous présentons ci-dessous les principaux constats que nous avons faits lors de la vérification concernant l'application de la *Loi sur le développement durable* en 2011.

L'utilité de la reddition de comptes demeure limitée pour apprécier objectivement les résultats relatifs à la mise en œuvre du plan d'action de développement durable des entités vérifiées et leur contribution à l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale. Des améliorations relatives à nos observations précédentes ont été notées concernant certains volets de la reddition de comptes. C'est le cas en ce qui a trait au traitement intégral du plan d'action, à la présentation des changements apportés à celui-ci, à l'information fournie sur le degré d'atteinte des cibles fixées et à l'information comparative présentée.

En contrepartie, des volets importants ne se sont guère améliorés. Ainsi, on trouve peu d'explications des écarts entre les objectifs visés et les résultats obtenus. De même, les entités ont toujours autant de difficulté à démontrer les effets de la mise en œuvre de leurs actions. Cela rend plus ardue l'appréciation de la progression réelle de l'Administration en matière de développement durable.

L'information sur la sensibilisation du personnel de l'Administration au développement durable est peu représentative de la situation réelle. Les moyens utilisés pour mesurer le degré d'atteinte de la cible gouvernementale et l'analyse faite à l'égard des résultats obtenus donnent une image inexacte du taux de sensibilisation du personnel. D'abord, la mesure était basée sur la réponse fournie à trois questions très élémentaires. Ensuite, les répondants n'ont eu qu'à répondre positivement à deux de ces trois questions pour être considérés comme étant sensibilisés. Enfin, le faible nombre de répondants soulève des préoccupations. C'est pourtant sur cette base que le MDDEP a conclu que l'objectif de sensibilisation était atteint.

Il y a toujours peu d'informations utiles et pertinentes sur la mise en œuvre du développement durable et le degré d'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale. Après plus de quatre ans de mise en œuvre de la stratégie, le bilan ne permet pas de faire le lien entre les résultats obtenus par les organisations et les objectifs de la stratégie. La mise à jour des indicateurs de suivi de ces objectifs n'éclaire pas non plus très bien le lecteur sur l'efficacité de la stratégie. Les limites de la reddition de comptes étaient prévisibles en raison de l'accumulation des lacunes dans la démarche de développement durable. Il sera nécessaire d'améliorer la qualité de l'information disponible afin d'avoir un portrait exact de la situation et d'ajuster le tir au besoin.

Recommandations

Le Vérificateur général a formulé des recommandations à l'intention des entités vérifiées. Celles-ci sont présentées intégralement ci-contre. Les entités vérifiées ont eu l'occasion de transmettre leurs commentaires, qui sont reproduits dans la section Commentaires des entités vérifiées. Nous tenons à souligner qu'elles ont adhéré à toutes les recommandations.

Recommandation à la CTQ, au MAPAQ, au MELS et au MTQ

1 Améliorer la qualité de la reddition de comptes sur leur plan d'action de développement durable relativement aux éléments suivants :

	CTQ	MAPAQ	MELS	MTQ
Rendre compte de l'intégralité du plan d'action de développement durable			✓	
Présenter et expliquer les changements apportés			✓	
Démontrer clairement le degré d'atteinte des résultats	✓			
Expliquer les résultats obtenus par rapport à la cible fixée	✓	✓	✓	✓
Présenter les effets des actions	✓	✓	✓	✓
Comparer les résultats dans le temps	✓		✓	

Recommandation au MDDEP

2 Réévaluer le taux de sensibilisation des employés de l'administration publique en matière de développement durable sur des critères qui permettent d'apprécier dans quelle mesure ils ont une connaissance suffisante et une bonne compréhension :

- des enjeux liés au développement durable ;
- de la démarche gouvernementale et de son degré d'avancement ;
- de la contribution attendue d'eux à la mise en œuvre d'un développement durable.

Faits saillants

Objectif des travaux

Après un intervalle de quelques années, nos travaux de vérification donnent lieu à un suivi. Nous poursuivons alors l'objectif de voir si les recommandations faisant l'objet de ce suivi ont été prises en compte et si les entités concernées ont remédié aux déficiences que nous avons relevées.

Le présent suivi porte sur la production agricole.

La vérification initiale a été menée auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et de La Financière agricole du Québec (FADQ). Les résultats de cette vérification ont été publiés dans le chapitre 4 du tome II (*Rapport du commissaire au développement durable*) du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2007-2008*.

Le rapport entier est disponible sur le site <http://www.vgq.qc.ca>.

Résultats du suivi

Nos travaux ont porté sur l'ensemble des 16 recommandations que nous avons formulées en 2007.

La vérification initiale avait pour objectifs d'évaluer, en premier lieu, dans quelle mesure le processus de planification et de coordination du MAPAQ contribue à la cohérence des actions gouvernementales liées à la production agricole et intègre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. En second lieu, nous voulions examiner plus en détail l'aptitude des entités vérifiées à tenir compte de la protection de l'environnement dans le développement de l'agriculture.

Conclusions. Nos travaux nous amènent à conclure qu'il y a eu des améliorations pour 11 des 16 recommandations (69 %) adressées aux entités au terme de la vérification menée en 2007. Toutefois, la mise en œuvre des recommandations pour lesquelles les progrès s'avèrent insatisfaisants est essentielle si l'on veut assurer une vision concertée quant au développement de l'agriculture et partagée par tous les acteurs afin de relever avec succès les défis de l'agroalimentaire pour les prochaines années. Le tableau détaillant les résultats pour toutes les entités auxquelles les recommandations s'appliquent est présenté au verso (tableau 1).

Progrès satisfaisants. Des pas dans la bonne direction ont été accomplis notamment en ce qui a trait à l'application des mesures d'écoconditionnalité, aux réflexions effectuées par rapport aux programmes d'aide gouvernementaux en vigueur de même qu'à la planification opérationnelle (intégration et contenu des plans).

Progrès insatisfaisants. Les gestes posés relativement à certaines recommandations ne sont pas suffisants. Malgré les efforts déployés ces dernières années en matière de planification stratégique, nous déplorons toujours l'absence d'une politique agricole globale qui définirait clairement la vision de l'agriculture à laquelle toutes les actions gouvernementales devraient s'arrimer. De plus, les indicateurs clés et significatifs d'une agriculture dite durable n'ont pas été déterminés. Le MAPAQ n'a pas encore démontré qu'il s'est réapproprié son rôle de leader et qu'il est à même d'assurer la coordination et la cohérence de l'ensemble des activités gouvernementales relativement à son secteur d'activité.

Tableau 1 Recommandations du commissaire au développement durable

	Progrès satisfaisants	Progrès insatisfaisants
Planification et coordination		
Connaissance du secteur		
Renforcer la coordination des activités ministérielles de veille et la structure de l'information qui en découle dans le but de maximiser l'utilité et l'efficience de ces activités.	MAPAQ	
Établir un processus d'évaluation des activités de veille afin d'en mesurer l'efficacité.	MAPAQ	
Planification stratégique		
Élaborer, en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux, une politique agricole globale qui définirait clairement la vision de l'agriculture à laquelle toutes les actions gouvernementales devraient s'arrimer.		MAPAQ
Déterminer, en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux, les indicateurs clés et significatifs d'une agriculture dite durable.		MAPAQ
Coordination des interventions gouvernementales		
Élaborer, en collaboration avec les autres acteurs gouvernementaux, des mécanismes de planification et de suivi des actions permettant une meilleure coordination et une plus grande cohérence gouvernementales.		MAPAQ
Programmes d'aide gouvernementaux		
Entreprendre une réflexion sur les principaux programmes d'aide afin de s'assurer qu'ils répondent toujours à la vision gouvernementale actuelle ainsi qu'aux besoins de la clientèle.	MAPAQ	
Planification opérationnelle		
Viser à une intégration des plans d'action portant sur les préoccupations agroenvironnementales afin d'en simplifier la mise en œuvre et le suivi.	MAPAQ	
Améliorer le contenu des plans d'action en précisant les objectifs, les indicateurs de résultats, les ressources nécessaires, les responsabilités et l'échéancier.	MAPAQ	
Faire une reddition de comptes régulière et complète à propos de chacun des plans d'action élaborés dans le but d'évaluer l'efficacité des interventions gouvernementales et le degré d'atteinte des objectifs.		MAPAQ
Développement agricole et protection de l'environnement		
Écoconditionnalité		
Accélérer l'inclusion de nouvelles mesures associées à l'écoconditionnalité afin que le soutien financier soit tributaire du respect de la réglementation, comme c'est prévu dans les orientations gouvernementales.	FADQ	MAPAQ
Appliquer avec rigueur et conformément à la réglementation les mesures liées à l'écoconditionnalité.	FADQ	
Élaborer une stratégie permettant de disposer en temps opportun d'une information de gestion de qualité et complète afin de s'assurer que tous les producteurs suivent les mesures écoconditionnelles ¹ .	MAPAQ MDDEP FADQ	
Capacité de support des bassins versants		
Accélérer le rythme de production des plans directeurs de l'eau afin de permettre aux municipalités régionales de comté de pouvoir en tenir compte dans leur schéma d'aménagement.	MDDEP	
Évaluer l'impact de l'augmentation des cheptels à l'intérieur des bassins versants pour lesquels il est interdit d'accroître les superficies en culture.	MDDEP	
Apprécier le risque que représente la délivrance de certificats d'autorisation lorsque l'équilibre du bilan de phosphore est tributaire d'une entente d'épandage à court terme et d'en tenir compte dans sa stratégie de contrôle.	MDDEP	
Total des recommandations	11	5
Pourcentage	69 %	31 %

1. Bien que les trois entités vérifiées soient ici visées, nous avons considéré qu'il s'agissait d'une seule recommandation puisque son objet est l'élaboration d'une stratégie commune.



Signification du logo

Un édifice bien reconnaissable, le Parlement, où siège l'Assemblée nationale, autorité de qui le Vérificateur général tient sa mission et à qui il rend compte.

Trois traits dynamiques, illustrant à la fois :

- les trois types de vérifications réalisées par son personnel, à savoir la vérification financière, celle de la conformité avec les lois, les règlements, les politiques et les directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources ;
- les trois éléments qui sont examinés lors des travaux en matière d'optimisation des ressources : l'économie, l'efficacité et l'efficacités ;
- les trois domaines – social, économique et environnemental – liés aux enjeux concernant le développement durable.

Véritable signe distinctif, le logo du Vérificateur général illustre bien que cette institution, en constante évolution, vise à seconder les élus dans leur volonté d'assurer la saine gestion des fonds publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec.

Le commissaire au développement durable



Monsieur Jean Cinq-Mars est commissaire au développement durable du Québec depuis septembre 2009.

Avant d'occuper ce poste, il a agi comme consultant dans les domaines du développement durable, de l'environnement, des ressources naturelles et de la gouvernance. Il a accompli des missions à l'étranger, notamment pour la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que diverses agences de développement.

Ses interventions l'ont amené à travailler dans plusieurs pays développés ou en voie de développement. À cet égard, il a été membre d'équipes de vérification de la performance environnementale pour l'OCDE en France, au Danemark et au Luxembourg. Au Canada, M. Cinq-Mars a œuvré comme conseiller auprès du commissaire fédéral à l'environnement et au développement durable pour diverses missions de vérification. Il a aussi joué le rôle de conseiller pour plusieurs entreprises du secteur des ressources naturelles.

Avant de devenir consultant, M. Cinq-Mars a occupé le poste de président de Habitat faunique Canada. Il a également cumulé la présidence de la Coalition pour la Stratégie nationale sur la forêt de 2004 à 2006. En outre, il a coordonné en 2002 les travaux associés à la préparation de cette stratégie; ceux-ci ont été effectués par une équipe pancanadienne.

De 1997 à 2001, il a été le chef de la Division de la prévention et du contrôle de la pollution au sein de l'OCDE. Il exerçait entre autres des responsabilités relatives au changement climatique, au transport durable, à la gestion et aux transferts internationaux des matières résiduelles, aux systèmes de gestion environnementale et à l'écoefficient. M. Cinq-Mars a aussi mis en place un groupe d'analyse de politiques portant sur les bâtiments durables. Dans le cadre de cette fonction, il a participé à de nombreuses rencontres internationales, notamment la conférence des parties sur le changement climatique de Kyoto (1997) et la conférence sur le transport durable de Vienne (2000).

De 1984 à 1997, M. Cinq-Mars a occupé le poste de directeur du Service canadien de la faune et celui de directeur de la protection de l'environnement pour le Québec pour Environnement Canada. Ses mandats touchaient, entre autres, la gestion de la faune, les espèces menacées, les espaces protégés, la pollution industrielle, les technologies et les urgences environnementales, et la mise en vigueur des lois en matière d'environnement. Dans ces fonctions, il a coordonné les volets « conservation » et « protection de l'environnement » du Plan d'action Saint-Laurent.

M. Cinq-Mars est membre du Air and Waste Management Association et trésorier du International Initiative for Sustainable Built Environment. Il possède des diplômes en biologie et en administration publique. D'autre part, il parle français, anglais et espagnol.

Cette publication
est rédigée par le



Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 300
Québec (Québec) G1K 9J6
Tél.: 418 691-5900 • Téléc.: 418 644-4460

Montréal

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1910
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél.: 514 873-4184 • Téléc.: 514 873-7665

Internet

Courriel : verificateur.general@vgq.qc.ca
Site Web : <http://www.vgq.qc.ca>

Le rapport est disponible dans notre site Web.

Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec

Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sous quelque support des extraits tirés de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal – 2012

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

